



Apolitique et indépendant depuis 1996

SUD-RATP vs IDFM Le T9 devrait être exploité par l'Épic RATP

SUD-RATP seul syndicat en contentieux contre IDFM (Ile de France mobilité) depuis 2018. Nous combattons l'ouverture à la concurrence et la casse du service public et dans ce dossier, nous avons relevé des irrégularités, notamment sur la mise en concurrence prématurée du Tramway 9.

Effectivement, les directives Européennes stipulent que l'ouverture à la concurrence pour l'exploitation des lignes de Bus ne doit pas débuter avant le 31 décembre 2024.

La ligne T9 ne constitue pas un nouveau service de transport puisqu'elle reprend intégralement l'itinéraire de la ligne de bus **183** en changeant uniquement de mode.



Son exploitation devrait, selon nous et à ce titre, être confiée directement et sans appel d'offres à l'EPIC RATP qui en détenait les droits et le monopole d'exploitation.

Contexte réglementaire

- L'article L.1241-6 du Code des transports stipule le maintien du droit exclusif de l'EPIC jusqu'au 31.12.24 pour l'exploitation des lignes de bus et jusqu'au 31.12.29 pour les lignes de tramway lorsqu'elles ont été créées avant le 3.12.09.
- L'article R.1241-42 du Code des transports prévoit en cas de suppression d'une ligne de bus créée avant le 3.12.09, qui induit une perte d'exploitation, une compensation en activité (modification limitée d'autres services de transport) complétée par une indemnité compensatrice.
- L'article R.1241-45 du Code des transports dispose que ne sont pas constitutives de nouveaux services les modifications à caractère limité, notamment consécutives à la mise en œuvre d'un autre mode de transport ferré ou guidé, d'une ligne de bus créée avant le 3.12.09.

À contexte réglementaire identique, il y a eu un précédent : le T Zen 3 (remplaçant la ligne de bus PC) dont l'exploitation a été confiée en 2014 à l'EPIC RATP.

L'audience qui arbitrera ce contentieux aura lieu le 14 janvier 2021 au Tribunal administratif de Paris.



@SudRatp



@SudRatpSyndicat